

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 JUIN 2011 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

**Excusés :** M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. GARBOWSKI

**Secrétaire de séance :** E. RAVAUD

**Convocation :** 31 mai 2011



**Plan local d'urbanisme : Modification simplifiée**

Monsieur Frédéric LAUNAY rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 avril 2011 décidant la modification simplifiée du P.L.U.

Le dossier a été tenu à la disposition du public du 2 mai au 3 juin 2011 et n'a pas fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur les points suivants :

- Erreurs matérielles :
  1. Zone Nh2 l'Aubrière
  2. Zone UC la Touche Monnet
  3. Zone Nh2 la Résinière
  
- Suppression emplacement réservé :
  1. Suppression totale de l'emplacement réservé n° 4. La commune étant propriétaire de la partie du foncier concerné.
  
- Modification du règlement pour les toitures : afin de permettre sur l'ensemble du territoire l'installation de panneaux photovoltaïques ou de système économisant l'énergie, il est proposé de modifier les articles UA11, UC11, N11 et A11 et de les remplacer par le texte de l'article 1AUh11.

**Avenant Convention multi-accueil Saint-Philbert de Grand-Lieu**

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe aux affaires sociales, expose au Conseil Municipal que la demande d'avenant à la convention d'utilisation du multi-accueil de Saint-Philbert de Grand-Lieu a reçu un avis favorable de la part du Conseil Municipal de Saint-Philbert de Grand-Lieu.

Cet avenant permettra à la commune de la Limouzinière d'utiliser la place qui lui est réservée à l'accueil d'enfant occasionnel ou régulier et ce, dans la limite de 2 135 heures/an. Cette souplesse d'utilisation doit permettre d'utiliser pleinement le service offert à la population Limouzine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer l'avenant à la convention Multi-accueil.

## **Convention CAPL – Animation Jeunes**

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ présente la convention relative à l'animation jeunesse à passer entre la commune et le centre d'animation en Pays de Logne, CPIE Logne et Grand-Lieu pour la saison 2010-2011.

Cette convention règle les modalités d'intervention du CAPL, l'animation jeunesse est maintenue pour les vacances scolaires (hors vacances de Noël) mais est supprimée les samedis hors vacances scolaires.

La participation financière de la commune sera de 11 655,00 euros pour l'année.

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir et charge Madame le Maire ou un Adjoint de la signer.

Il évoque ensuite la répartition entre les communes des frais de structure du CAPL pour l'année 2010. En effet, en raison d'une réorganisation interne, le CAPL souhaite répercuter sur l'animation jeunesse une part de ses frais généraux.

Compte-tenu de l'antériorité, le Conseil Municipal ne souhaite pas intervenir dans ce financement pour l'année passée.

## **Renouvellement Contrat Unique d'Insertion**

Madame le Maire expose que le contrat unique d'insertion signé en juin 2010 est arrivé à échéance, ce poste est affecté aux services techniques. Le contrat peut être renouvelé pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011. Les conditions financières sont différentes puisque le taux de prise en charge par l'état passe de 95 % à 60 % sur la base d'un SMIC de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre renouvelle le contrat CUI/CAE pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

## **Décision modificative n° 1 – Budget commune**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 Budget commune et modifie les crédits inscrits au budget primitif de la manière suivante :

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre	Compte	Opérations	
20	205	42 concessions et droits	+ 200,00
21	2188	42 autres	- 200,00

#### Recettes

10	10224	OFI	Versement pour dépassement du PLD	4 000,00
040	10228	OFI	Autres fonds globalisés	- 4 000,00

## **Décision modificative n° 1 – Budget lotissement**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget lotissement et modifie les crédits inscrits au budget primitif de la manière suivante :

#### Dépenses

Chapitre	Compte	opération	Nature	
011	6045		achats études prestataire	30,00
042	71355		variation de stock	30,00
040	3555	00II	terrains aménagés	<u>30,00</u>
				90,00

## Recettes

002	002		excédent fonctionnement reporté	30,00
040	315	00SS	terrains à aménager	30,00
040	3555	00II	terrains aménagés	<u>30,00</u>
				90,00

## Avenant Marché lotissement du Patureau

Monsieur Frédéric LAUNAY explique à l'assemblée que lors des travaux de première phase du lotissement du Patureau, des travaux supplémentaires ont été effectués par l'entreprise GADAIS. Pour la voirie, l'option n° 1 – renforcement de la couche de forme a été retenue pour 2 secteurs de voie qui étaient particulièrement instables, coût 8 917,50 euros HT (615 m<sup>3</sup> de matériaux supplémentaires).

Le deuxième poste concerne la surverse des fosses de récupération d'eau de pluie qui n'avait pas été prévue initialement (les fosses ont été rajoutées lors de la signature du marché) pour un montant de 6 955,00 euros HT, soit un avenant global de 15 872,50 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

## Centre Bourg

Madame le Maire présente l'avant projet sommaire des aménagements envisagés rue du Commerce, rue Saint Vincent et place de l'Eglise.

Elle fait également un compte-rendu de la réunion de concertation avec la population, les riverains et les commerçants.

Il s'avère que la modification des sens de circulation de la rue du Commerce et sa mise en sens unique intégral en conservant une seule voie Sud/Nord recueille l'assentiment général.

La fermeture de la rue Saint Vincent inquiète les riverains ainsi que le nombre de places de stationnement disponibles après les travaux.

Les élus, après avoir entendu les explications et avoir pris connaissance des plans et coûts financiers envisagés, délibèrent et sollicitent du bureau d'études un complément d'étude visant notamment à :

- diminuer la surface du parvis
- réétudier le stationnement
- revoir à la baisse l'enveloppe financière.

Ces informations seront transmises au bureau d'études E.C.R Environnement.

## Locaux commerciaux

**Supérette :** le projet d'extension de la supérette pour notamment y réaliser une réserve et des locaux techniques (poubelles, cartons, local compresseurs, etc...) n'appelle pas de remarques particulières du Conseil Municipal quant à l'aspect architectural. Une étude financière doit être présentée lors d'une prochaine séance.

**Local commercial + logements :** le projet d'aménagement du bâtiment communal situé à l'angle de la rue Charles de Gaulle et de la place Sainte Thérèse prévoit l'aménagement d'un local commercial en rez de chaussée et de deux logements à l'étage. Après examen des propositions architecturales, le Conseil Municipal retient la proposition n° 2 avec quelques modifications.

**Convention d'études avec la Chambre de Commerce et d'Industrie :** la commune peut être bénéficiaire des aides du FISAC pour la partie locaux commerciaux. Pour établir le dossier de demande de subvention, Madame le Maire précise qu'une étude de faisabilité doit être réalisée. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-St-Nazaire propose une convention d'accompagnement pour un montant de 1 626,25 euros HT soit 1 945,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

### **Tirage au sort Jury d'Assises**

A partir de la liste électorale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de six personnes pour la liste préparatoire au Jury d'Assises 2012.

Sont désignés :

- Mademoiselle Virginie PELLETIER
- Madame Séverine BORDERON-GAUVRIT
- Madame Jeanne GIRAUDINEAU-GUILBAUD
- Monsieur Michel ABRAHAM

### **Désignation délégués aux élections sénatoriales**

Elle aura lieu le Vendredi 17 juin 2011 à 18h30 en Mairie.

### **Chantier de jeunes bénévoles**

Monsieur Samuel DELAUNAY fait le point sur l'évolution du dossier.

Le chantier se tiendra du 3 au 13 juillet prochain.

### **Distribution du bulletin municipal**

Monsieur Samuel DELAUNAY interroge les conseillers municipaux sur l'adjonction de flyers au bulletin municipal. Il est décidé de garder l'organisation actuelle.

### **Fête nationale**

Contact à prendre avec le Comité des fêtes pour l'organisation.

### **Adresses Mail**

Il est demandé de ne pas transmettre les adresses mail des élus.

## **Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

**Vendredi 17 juin 2011 – 18 h 30**

**Lundi 04 juillet 2011 – 20 h 30**